

Table des préfets et élus de la couronne Nord



Commentaires déposés dans le cadre des consultations de la Commission du développement économique, des finances et de l'emploi de la CMM portant sur le Projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31

Le 28 février 2022

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 3

CONTEXTE 4

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS 5

Le diagnostic et les enjeux 5

Le but et les objectifs 6

Les cibles..... 7

Les axes stratégiques 8

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principaux pôles d’emplois et pôles d’enseignement sur le territoire de la Couronne Nord 10

Figure 2. Terrains vacants 10

INTRODUCTION

Le 24 janvier 2022, la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) recevait une invitation de la Commission du développement économique, des finances et de l'emploi à participer à une consultation sur le *Projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-31* (PMDE) de la CMM. Le Projet de PMDE 2022-31 présente les enjeux, les cibles, les axes d'intervention et les actions que nous devrions collectivement mener durant la période 2022-2031.

La Commission invite la TPÉCN à lui transmettre, au plus tard le 28 février 2022, des commentaires et des propositions sur le Projet de PMDE 2022-31, plus particulièrement eu égard aux points suivants :

- Les enjeux recensés, y compris l'analyse des forces et des faiblesses de l'économie métropolitaine;
- Les objectifs identifiés afin de corriger les points faibles et de relever les défis des prochaines années;
- Les moyens proposés pour atteindre les objectifs formulés.

Nos commentaires ont donc été élaborés selon la structure proposée par la Commission de la CMM. Nous remercions la CMM de soumettre son projet de PMDE 2022-31 à la consultation auprès des instances municipales en vue de soutenir les efforts de la CMM dans notre ambition commune de rendre l'économie métropolitaine plus compétitive, plus inclusive et plus durable.

CONTEXTE

Deuxième secteur en importance sur le territoire de la CMM, le développement la couronne Nord connaît un développement exceptionnel au niveau démographique et économique.

Entre 2006 et 2016, 30 555 emplois ont été créés dans notre secteur, représentant 30 % de tous les emplois créés sur cette période sur le territoire métropolitain et surpassant de façon significative la création d'emplois observée sur le territoire de l'Agglomération de Montréal. Durant cette période, le nombre d'emplois dans la couronne Nord a augmenté de +20 % alors que, au cours de la même période, il a crû de +6 % dans le territoire de la CMM. Au bilan, la couronne Nord est le deuxième pôle d'emploi métropolitain, après l'Agglomération de Montréal.

Les mêmes constats s'appliquent eu égard à la croissance de la population et des ménages. La couronne Nord constitue le secteur géographique de la CMM qui a connu la croissance la plus élevée sur ces aspects entre 2006 et 2016. La croissance démographique mesurée sur la couronne Nord entre 2006 et 2016 (+17,1 %) est pratiquement deux fois plus importante que celle observée sur l'ensemble du territoire de la CMM (+9,5 % pour la période). Au cours de la même période, la couronne Nord a vu le nombre de ménages sur son territoire augmenter de +21,4 %, soit le taux le plus élevé comparativement à la couronne Sud (+19,4 %), à Laval (+11,2 %), à l'Agglomération de Longueuil (+10,0 %) et à l'Agglomération de Montréal (+ 4,7 %). Par ailleurs, les perspectives de croissance de l'Institut de la statistique du Québec publiées sur le site Internet de la CMM prévoient que la couronne Nord poursuivra sa lancée au cours des prochaines années. La croissance démographique attendue au cours des prochaines années se maintiendra à 17 % pour la période de 2016 à 2036.

La couronne Nord dispose également de plusieurs pôles d'éducation universitaire et postsecondaire offrant des formations en synergie avec les spécialités développées sur le plan de l'emploi et de l'économie de notre secteur. La couronne Nord accueille trois antennes universitaires régulières: le Campus de Lanaudière (UQAM), le Centre universitaire de Lanaudière à Repentigny (UQTR), le Pôle Universitaire Paul-Gérin-Lajoie sur le site du campus du Cégep de Sainte-Thérèse et à Saint-Eustache. La couronne Nord accueille aussi quatre centres de formation postsecondaires publics: Le Collège Lionel-Groulx (à Sainte-Thérèse) et les campus du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, Repentigny, et Terrebonne. La couronne Nord comprend aussi deux centres de formation postsecondaire privés, dont le collège d'aéronautique à Mirabel.

La couronne Nord dispose de nombreux atouts pour attirer les entreprises, soutenir celles qui sont déjà en place et participer ainsi à la croissance économique de la CMM. La forte croissance commerciale et industrielle des dernières années, le renforcement de certaines spécialités sur notre territoire, l'expansion des services et la montée du secteur de la haute technologie sur notre territoire en témoigne. C'est dans cet esprit que nous déposons nos commentaires et nos recommandations à la Commission du développement économique, des finances et de l'emploi de la CMM eu égard au Projet de PMDE 2022-31.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Le diagnostic et les enjeux

Le Projet de PMDE 2022-31 fait un court bilan du dernier PMDE (PMDE 2015-2020). Rapidement, la CMM fait le constat que l'économie métropolitaine n'a pas atteint l'objectif principal du PMDE 2015-2020 pour cette période, soit de hisser le Grand Montréal dans les dix premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant. En conclusion de ce court bilan, le CMM indique qu'un nouveau diagnostic de l'économie métropolitaine est nécessaire.

Sur la base de son diagnostic, la CMM énumère les deux principaux enjeux du Projet de PMDE 2022-31:

1. *Renforcer les bases du modèle économique métropolitain*, indiquant que :
 - a. L'économie métropolitaine n'a d'autre choix que de devenir plus productive;
 - b. L'économie métropolitaine devra également s'efforcer de préserver son caractère inclusif.
2. *Répondre à l'urgence climatique comme priorité fondamentale*, indiquant que :
 - a. L'économie métropolitaine doit consolider un de ses grands atouts : l'espace disponible pour saisir de nouvelles opportunités.

À l'instar des versions précédentes de plans de développement économique de la CMM, le diagnostic de l'économie métropolitaine du Projet de PMDE 2022-31 conclut que la nécessité de renforcer les bases du modèle économique métropolitain demeure une priorité. C'est le premier enjeu soulevé par la CMM. La TPÉCN appuie cette priorité. Sans surprise, le Projet de PDME 2022-31 conserve donc comme assise de sa stratégie métropolitaine le modèle des *grappes métropolitaines*, qui sont le principal levier de la CMM pour innover et améliorer la productivité des entreprises. Y sont liés *Montréal International* et le *Conseil emploi métropole*, qui sont les mandataires de la CMM en attraction de capitaux et en développement de la main-d'œuvre. Au fil des ans, dix *grappes métropolitaines* ont été mises en place et les municipalités de la CMM injectent annuellement une somme de 2 M\$ au financement de celles-ci auquel s'ajoute un montant de 4,7 M\$ au financement des activités de *Montréal International*¹.

Compte tenu de l'importance des *grappes métropolitaines* et de *Montréal International* dans la stratégie de développement économique du PMDE, la TPÉCN déplore qu'aucun bilan n'ait été fait quant aux retombées économiques des *grappes métropolitaines* et de *Montréal International* pour la région métropolitaine, en particulier pour les secteurs de la CMM.

Recommandation no 1

La TPÉCN recommande à la CMM qu'un bilan sur une période minimale de dix ans soit fait dans le PMDE 2022-31, faisant état des retombées économiques des activités des grappes métropolitaines et de Montréal International pour l'ensemble du territoire métropolitain et pour chacun des cinq (5) secteurs de la CMM.

¹ Source : Prévisions budgétaires 2022 de la CMM.

Le deuxième enjeu du Projet de PMDE 2022-31 place la lutte aux changements climatiques « *au sommet des préoccupations* » en matière de développement économique.

Bien que la lutte aux changements climatiques constitue certes un enjeu de société qui doit faire l'objet d'une action concertée par l'ensemble des acteurs publics (gouvernements supérieurs et municipalités) sur le territoire de la CMM, la TPÉCN est d'avis que le diagnostic du Projet de PMDE 2022-31 n'a pas démontré que le bilan des entreprises en matière de réduction de GES constitue un enjeu majeur étant donné que, de l'avis même de la CMM, le bilan comparatif du Grand Montréal à cet effet est parmi l'un des meilleurs. En effet, selon les données de la CMM, les entreprises de la région métropolitaine émettent moins de GES par emploi que celles des autres grandes métropoles canadiennes. Elles en émettent 25 % de moins qu'à Vancouver et 10 % de moins qu'à Toronto. Au bilan, les émissions de GES des entreprises ont diminué de 8 % entre 2004 et 2019 dans le Grand Montréal, alors que l'économie était en croissance réelle de 32 %.

De plus, la TPÉCN constate que plusieurs éléments du diagnostic présenté dans la section détaillant le « nouveau diagnostic » de l'économie métropolitaine sont également repris dans chacune des sections présentant les axes stratégiques du Projet de PMDE 2022-31.

Recommandation no 2

La TPÉCN recommande à la CMM de regrouper tous les éléments du diagnostic de l'économie métropolitaine à l'intérieur d'un seul chapitre, faisant également état du bilan des grappes métropolitaines et de Montréal International, afin d'en dégager les enjeux prioritaires préalables à l'identification des objectifs et cibles du Plan.

Aussi, les trois versions précédentes de Plan métropolitain de développement économique de la CMM avaient toutes un horizon de 5 ans. Or, le présent Projet de PMDE soumis à la consultation propose un horizon de 10 ans (2022 - 2031) sans qu'aucun élément de justification ne soit donné à cet égard.

Recommandation no 3

La TPÉCN recommande à la CMM de justifier l'horizon de 10 ans proposé par la CMM.

Le but et les objectifs

Le projet de PMDE propose un but et trois cibles qui découlent du diagnostic de l'économie métropolitaine.

Le but du Projet de PMDE 2021-30, énoncé à la page 38 du document, est de faire en sorte que : *le Grand Montréal soit une économie métropolitaine productive, inclusive et verte, qui génère un niveau et une qualité de vie élevés pour l'ensemble de la population actuelle et future.*

La couronne Nord est appelée à jouer un rôle de plus en plus important, voire même structurant, dans la CMM autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social. Pour la TPÉCN, le développement économique de la région métropolitaine doit contribuer à la prospérité à l'ensemble de la population, selon les principes du développement durable, en reconnaissant le caractère polycentrique évolutif qui s'exerce dans chacun des cinq secteurs de la CMM et l'apport de chacun des cinq secteurs comme contributeur essentiel au développement

économique, culturel et social de la région métropolitaine. D'ailleurs, le PMDE 2015-2020 reconnaissait l'apport des cinq secteurs au développement économique tel qu'énonce dans l'objectif principal du Plan à savoir que : *Par son plan métropolitain de développement économique, la Communauté tente de : « Générer de la prospérité selon les principes du développement durable en créant de la richesse pour mieux la réinvestir et la partager, en reconnaissant que chaque composante du territoire contribue à l'essor de la région par ses spécificités économiques² ».*

Recommandation no 4

En continuité au PMDE 2015-2020, la TPÉCN recommande à la CMM que le but du PMDE 2022-31 est de faire en sorte que le Grand Montréal soit une économie métropolitaine productive, inclusive et verte, qui génère une qualité de vie élevée pour l'ensemble de la population en reconnaissant que chaque composante du territoire contribue à l'essor de la région par ses spécificités économiques.

Les cibles

Le Projet de PMDE 2022-31 identifie trois cibles :

1. Accélérer l'amélioration de sa productivité, qui dicte le niveau de vie de sa population;
2. Veiller à ce que la croissance économique bénéficie à l'ensemble de la population;
3. Participer activement à la lutte au réchauffement climatique.

Concernant la cible 1, la CMM explique que la faible productivité des entreprises et des employés est tributaire de deux principaux facteurs : un faible taux de diplomation universitaire et un bilan mitigé en matière d'innovation :

- Sur le plan de la diplomation, la CMM mentionne qu'une littérature abondante démontre que la qualité des ressources humaines disponibles est le principal déterminant de la productivité, et, par conséquent, du niveau de vie. Bien que les qualifications s'améliorent dans le Grand Montréal, elles s'améliorent plus lentement que la moyenne des régions métropolitaines d'Amérique du Nord. Le résultat est que la population dans son ensemble présente un taux de diplomation universitaire parmi les plus faibles au sein des régions métropolitaines d'Amérique du Nord.
- Sur le plan de l'innovation, la CMM constate que le Québec fait bonne figure par rapport aux autres provinces lorsqu'on les compare sur la base des dépenses des entreprises en R-D en proportion du PIB, et que la grande majorité des dépenses de R-D québécoises sont faites par des entreprises installées dans la région métropolitaine. Le portrait est cependant moins avantageux lorsqu'on s'attarde aux brevets, à la disponibilité de capital-risque et à l'innovation dans les PME. La numérisation et l'automatisation sont peu répandues, et l'innovation non technologique, notamment pour l'organisation du travail, tarde à s'implanter.

² PMDE 2015-2020, page 39.

Face à ces enjeux, Le Projet de PMDE 2022-31 maintient la cible du précédent PMDE et indique que la CMM fera en sorte que le taux de croissance du PIB par habitant se situe parmi les dix premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord d'ici 2031.

La TPÉCN est d'avis que la croissance de la productivité des entreprises et des employés constitue certes un facteur-clé de la croissance de l'économie métropolitaine et doit demeurer une priorité du PMDE 2022-31 permettant d'améliorer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal par rapport aux autres régions métropolitaines en Amérique du Nord. La TPÉCN est aussi d'avis que d'autres éléments structurels constitueront des enjeux majeurs impactant potentiellement la productivité de l'économie du Grand Montréal. Par exemple, au plan démographique, le vieillissement de la population continuera à resserrer le marché du travail en ayant un impact négatif sur le taux d'activité du Grand Montréal et sur la rareté de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité de l'économie.

Recommandation no 5

La TPÉCN recommande donc à la CMM d'identifier des cibles intermédiaires permettant le suivi des actions du PMDE contribuant à l'amélioration de la productivité des entreprises et des employés sur l'ensemble du territoire métropolitain et par secteurs.

Concernant la cible 2 du Projet de Projet de PMDE 2022-31, la CMM ciblera le revenu réel médian des ménages et aspirera à ce que son taux de croissance se situe parmi les 10 premières régions métropolitaines aux États-Unis et au Canada d'ici 2031.

Recommandation no 6

La TPÉCN est d'avis que la croissance économique des ménages de la CMM passe également par une augmentation des compétences et du niveau de scolarité de sa population et recommande à la CMM d'énoncer des cibles intermédiaires à cet effet.

Concernant la cible 3 du Projet de Projet de PMDE 2022-31 prendra pour cible une réduction de l'ordre de 5,6 Mt en 2030 des émissions des entreprises du Grand Montréal par rapport à 2019, soit une réduction proportionnelle à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES établis par le gouvernement du Québec (37,5 % d'ici 2030 sous le niveau de 1990).

Recommandation no 7

La TPÉCN appuie la cible de réduction des émissions de GES des entreprises du Grand Montréal proposée dans le Projet de PMDE 2022-31 et recommande à la CMM de prioriser les actions favorisant la transition énergétique des entreprises par l'innovation des procédés industriels et par l'électrification du transport des marchandises.

Les axes stratégiques

Le Projet de PMDE 2022-31 comprend quatre axes stratégiques ayant chacun une série d'objectifs et d'actions. Au total, ce sont donc 13 objectifs et 30 actions qui sont proposés dans ce Projet de PMDE 2022-31 :

- Axe 1. Accentuer la transition énergétique de l'économie métropolitaine (4 objectifs et 6 actions).

- Axe 2. Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable (4 objectifs et 10 actions).
- Axe 3. Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains (2 objectifs et 8 actions).
- Axe 4. Développer les compétences pour le Grand Montréal de demain (3 objectifs et 6 actions).

Les axes stratégiques 1 et 2 du Projet de PMDE 2022-31 visent à favoriser la transition énergétique de l'économie métropolitaine et l'organisation du territoire économique de manière intelligente et écoresponsable, ce qui constitue certes, comparativement aux trois versions précédentes de PMDE, d'une nouvelle orientation au PMDE axée sur la planification des activités économiques sur le territoire.

L'action 1.1.1 de l'axe stratégique 1 propose de caractériser les pôles d'emploi existants et d'identifier les pôles d'emploi en émergence sur la base de projection des données d'emploi. La CMM en fera aussi l'analyse de leur desserte par transport collectif et actif afin d'identifier les lacunes actuelles et les besoins en développement.

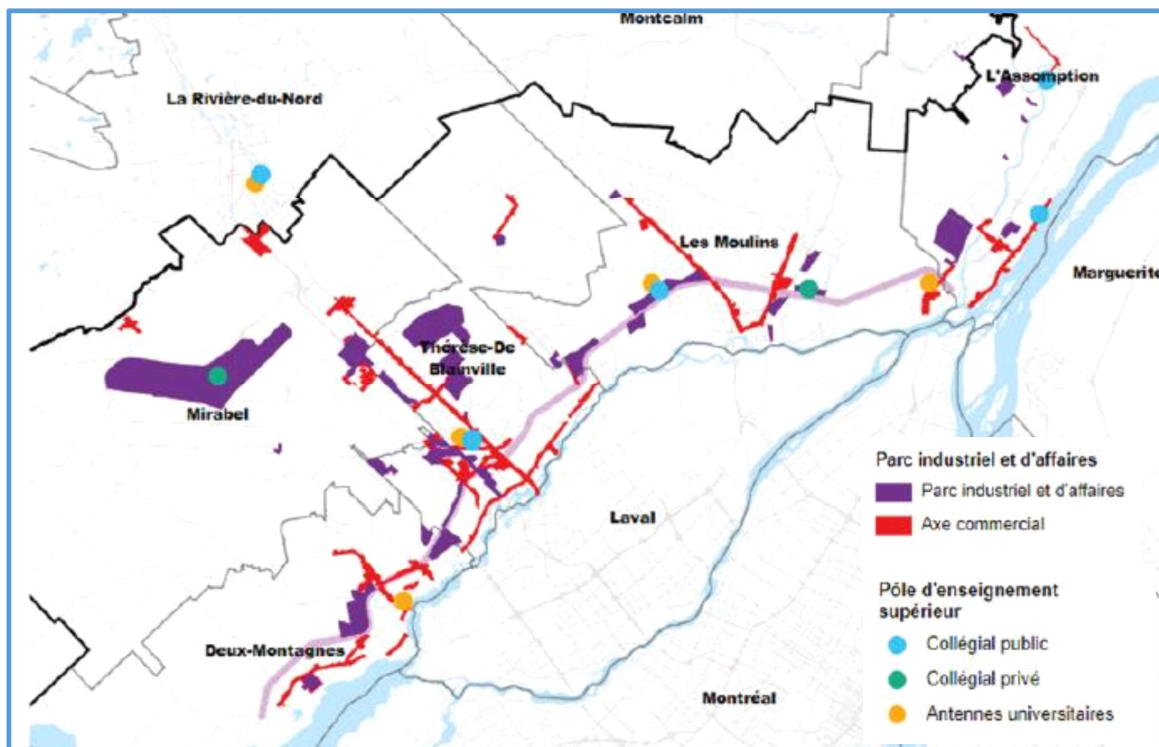
Dans le cadre de son mémoire sur le Projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM, la couronne Nord a fait une analyse de la localisation des pôles d'emplois actuels et des principaux projets de développement commercial et industriel sur son territoire. Cette analyse, qui tient également compte des pôles d'enseignement supérieur, a permis de mettre en évidence le caractère structurant de l'autoroute A-640 en termes de localisation de ces activités. De même, dans les MRC de Mirabel et de Thérèse-De Blainville, le développement tire parti de l'autoroute A-15, mais la connectivité avec l'A-50 et l'A-640 est également un atout essentiel (voir la figure 1 à la page suivante).

L'analyse de la distribution des terrains vacants montre qu'un quart environ de ces derniers se localise dans un rayon d'un kilomètre autour de l'A-640 (voir la figure 2 à la page suivante). L'axe autoroutier A-640 apparaît comme un atout déterminant dans la mise en valeur de vastes territoires, à l'ouest dans la MRC de Deux-Montagnes et à l'est dans la MRC Les Moulins. De plus, les terrains vacants développables qui ne se situent pas dans le périmètre immédiat de l'A-640 se localisent dans un rayon de quelques kilomètres à peine autour de l'axe autoroutier. La TPÉCN est d'avis que cet axe continuera de jouer un rôle majeur pour le développement des activités économiques sur la couronne Nord.

Recommandation no 8

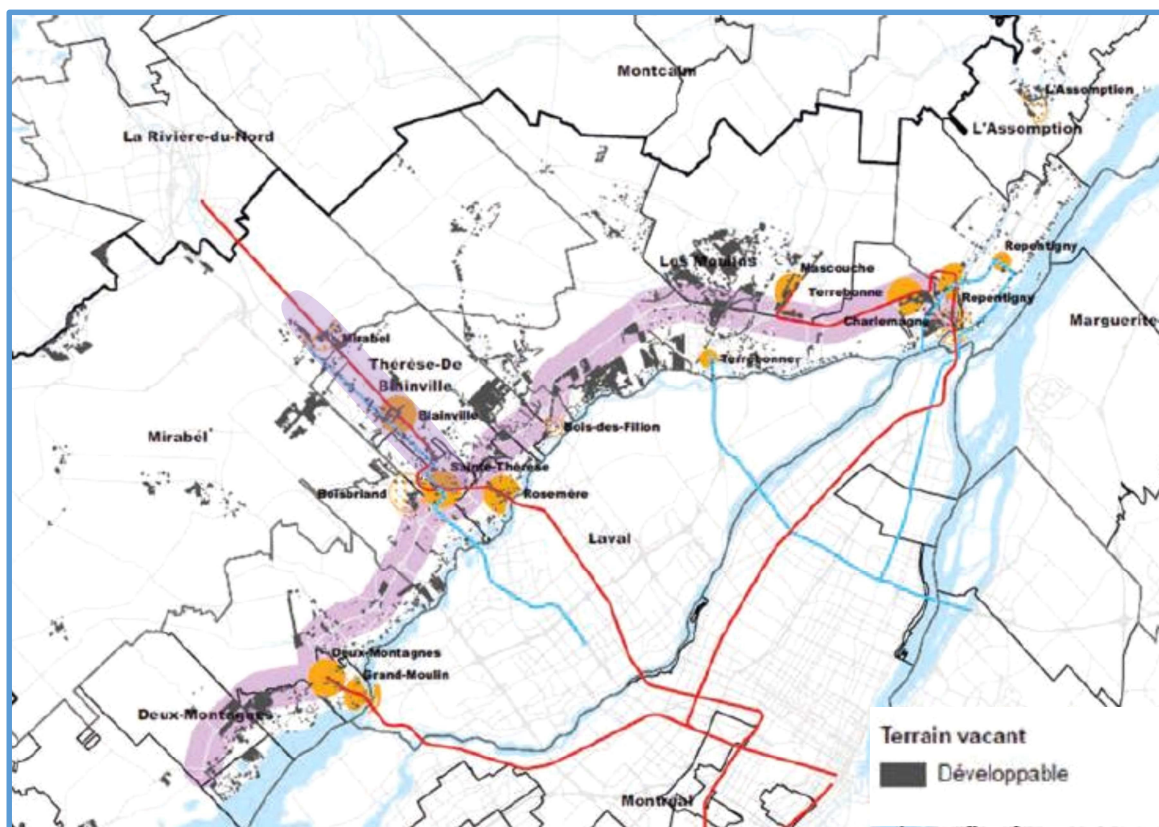
La TPÉCN recommande à la CMM que l'identification des pôles d'emplois ne se limite pas uniquement à l'identification de pôles d'emplois, mais doit aussi considérer, dans une perspective de planification intégrée de l'aménagement et du transport, l'identification de corridors d'emplois le long des axes structurants de transport, tenant compte à la fois des concentrations existantes d'entreprises et des potentiels de développement (terrains vacants disponibles).

Figure 1. Principaux pôles d'emplois et pôles d'enseignement sur le territoire de la couronne Nord



Source : TPÉCN. Mémoire Projet de plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM. Décembre 2020.

Figure 2. Terrains vacants



Source : TPÉCN. Mémoire Projet de plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM. Décembre 2020.

Tel que mentionné par la CMM dans le Projet de PMDE 2022-31, la caractérisation des pôles d'emplois (action 1.1.1) contribuera aux travaux visant l'aménagement de milieux de travail résilients et durables (axe 2, action 2.3.1) et pourra éventuellement alimenter de futurs travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Dans le cadre de l'action 2.3.1, le Projet de PMDE 2022-31 indique que la CMM mettra en œuvre un programme permettant d'accélérer la transition de parcs d'affaires existants et la formation de nouveaux pôles d'emploi résilients et durables, et encouragera les partenaires du développement économique à élaborer un *plan de développement d'une zone industrielle durable* (PDZID) et les accompagnera dans cette démarche.

Recommandation no 9

Sans s'opposer à ces propositions, la TPÉCN estime toutefois que, comme le mentionne la CMM, l'action 1.1.1 (Caractériser les pôles d'emploi) et l'action 2.3.1 (Aménager des milieux de travail résilients et durables) relèvent davantage des travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et recommande de soustraire ces actions du Projet de PMDE 2022-31 et d'en faire un chantier à mettre en œuvre dans le cadre de la révision du PMAD.

Plusieurs des actions du Projet de PMDE 2022-31 ont aussi pour objectifs de contribuer à la transition énergétique des entreprises. Deux principaux enjeux en matière de transition énergétique des activités économiques sont identifiés par la CMM : les émissions de GES des entreprises du Grand Montréal et la congestion routière générée par les activités économiques.

- Sur le plan des GES, la CMM mentionne que les entreprises du Grand Montréal émettaient environ 15,9 M de tonnes de GES en 2019. Ceci représente environ 57 % des émissions totales du territoire. Les émissions de GES des entreprises sont principalement de source énergétique (85 %) et sont causées presque à parts égales par la combustion fixe (chauffage des immeubles, raffinage du pétrole, combustion de carburants dans des procédés industriels) et le transport (combustion de carburants).
- Sur le plan de la congestion routière, la CMM indique que le navettage, c'est-à-dire les déplacements pendulaires des personnes en périodes de pointe du matin et du soir, est le principal responsable de la congestion routière sur les principaux axes routiers et autoroutiers du Grand Montréal. Par le biais du navettage, les entreprises influencent également les émissions liées au transport personnel, qui représentent la principale source de GES sur le territoire métropolitain, avec 7,0 Mt.

Concernant l'enjeu de la congestion routière liée aux activités économiques du territoire, le Projet de PMDE 2022-31 propose, dans une première étape (action 2.1.2), de préparer un portrait-diagnostic caractérisant le secteur logistique et les déplacements de marchandises sur le territoire métropolitain et d'élaborer, dans une seconde étape (action 2.1.3), un outil de gestion qui identifiera la localisation optimale d'activités générant des déplacements de marchandises et prendra en compte l'impact sur le réseau routier.

Sur l'enjeu de la congestion, la TPÉCN considère qu'une planification métropolitaine des espaces économique qui tient compte des impacts sur les réseaux routiers générés par les déplacements de marchandises ne doit pas devenir une contrainte au développement de certaines parties du territoire métropolitain au détriment d'autres secteurs. La TPÉCN est d'avis que la lutte à la

congestion routière passe avant tout par l'amélioration de la desserte par transport collectif des pôles et des corridors d'emplois et doit avoir pour objectif d'offrir la même efficacité et qualité de services pour l'ensemble des citoyens et des entreprises des cinq secteurs du Grand Montréal. La TPÉCN est d'avis que le PMAD de la CMM et le Plan stratégique de développement de l'ARTM sont les références en matière de planification du transport collectif sur le territoire de la CMM.

Recommandation no 10

Eu égard à la réduction des émissions de GES causés par le transport des marchandises, la TPÉCN recommande à la CMM de prioriser dans le PMDE les actions favorisant l'innovation des entreprises et l'électrification des transports tels que proposés aux actions 1.2.2 et 1.4.1 du Projet de PMDE 2022-31.

Recommandation no 11

En conclusion, la TPÉCN recommande à la CMM de considérer l'ajout d'actions ayant pour objectif le développement des secteurs bioalimentaire, culturel, patrimonial et de l'économie sociale.

Il s'agit certes, de l'avis de la TPÉCN, de secteurs importants de l'économie métropolitaine, reconnue d'ailleurs par diverses interventions de la CMM, et qui mérite que l'on y apporte une attention spécifique à l'intérieur des actions visant le renforcement des bases du modèle économique métropolitain (enjeu 1 du Projet de PMDE 2022-31) et la transition vers une économie plus verte et plus durable (enjeu 2 du Projet de PMDE 2022-31).

Enfin, la TPÉCN invite la Commission à tenir compte des recommandations et commentaires qui lui seront transmis par les municipalités et les MRC de la couronne Nord.